

Installateur en froid et conditionnement d'air

Le titulaire du CAP spécialité installateur en froid et conditionnement d'air est un frigoriste-climaticien qualifié, spécialisé capable de :

- lire, comprendre des pièces techniques (notices techniques, plans, schémas,...) liées aux équipements d'une installation dimensionnée,
- appliquer à partir de consignes, les exigences réglementaires et environnementales,
- préparer, installer, raccorder les équipements et effectuer l'assemblage de tous les organes de systèmes frigorifiques et climatiques, en autonomie sur des installations de puissance frigorifique < 5kW et en équipe sur les autres installations,
- Appliquer les procédures d'autocontrôle
- Réaliser les réglages de base, les tests nécessaires et la mise en service d'une installation monoétagée en autonomie (sur des installations de puissance frigorifique < 5kW) et en équipe sur les autres installations,
- Contribuer à la réalisation du diagnostic,
- Effectuer le dépannage avec assistance,
- Réaliser l'entretien préventif,
- Rendre compte, y compris à distance,
- Renseigner les documents de mise en service et d'intervention des installations,
- Communiquer avec les clients et les exploitants, le personnel de l'entreprise, les fabricants, les fournisseurs, les autres corps de métier

↩ Débouchés

Emplois visés : Installateur d'équipements en froid, conditionnement d'air et pompe à chaleur.

Le titulaire du CAP installateur en froid et conditionnement d'air peut travailler dans des entreprises :

- du domaine du génie climatique et/ou du génie frigorifique intervenant dans l'installation, la maintenance et le dépannage,
- de fabrication et d'assemblage d'équipements frigorifiques et de conditionnement d'air,
 - intervenant en exploitation sur des sites industriels et commerciaux comportant des systèmes frigorifiques et/ou conditionnement d'air (agroalimentaire, secteur de la santé, défense, tertiaire, mortuaire)
- du froid embarqué (container, routier, ferroviaire, aérien et maritime).

↩ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

↩ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- le contexte administratif et juridique (pour la réalisation et la maintenance)
- la communication technique (schémas fluidiques et électriques, plans, ...)
- la physique appliquée (mécanique, thermodynamique, thermocinétique, électricité, ...)
- la chimie appliquée (fluides du circuit frigorifique, ...)
- la microbiologie appliquée (action du froid, ...)
- l'identification des ouvrages du bâtiment
- le dimensionnement, la sélection et l'implantation (réseaux fluidiques et électriques)
- les systèmes frigorifiques et de climatisations
- les réseaux fluidiques et leurs équipements (compresseurs, pompes, détendeurs, échangeurs, ...)
- les réseaux électriques et leurs équipements (sectionneurs, protections, canalisations, récepteurs, ...)
- l'automatisme et la régulation (commandes, mesures, ...)
- la santé et la sécurité au travail (connaissances des risques, prévention des risques, conduite à tenir en cas d'accident, ...)
- la gestion des travaux (gestion des délais, de la qualité, des déchets, ...)

Stages

Stages d'une durée de 14 semaines sur 2 ans. S'y ajoutent deux semaines spécifiques bloquées ou réparties en établissement sur les deux années de formation. Organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet la préparation des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP), de la Prévention des risques électriques (PRE), ainsi que de la sensibilisation à la « prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants » relatif à la recommandation R.457.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève :

- d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être.
- d'exercer des activités en situation de chantier réel et d'intervenir sur des équipements et installations existants ou en cours de montage.

Examen

Enseignement professionnel

- Préparation d'une réalisation, coeff. 2

- Réalisation d'une installation, coeff. 6
- Prévention Santé Environnement, coeff. 1
- Entretien – Mise en service, coeff. 4

Enseignement général

- Français, Histoire-Géographie, éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques-Sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

Epreuves facultatives de langue vivante

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
- Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- BP Equipements sanitaires
- BP Métiers de la piscine
- BP Monteur dépanneur en froid et climatisation
- BP Monteur en installations de génie climatique
- MC Vendeur spécialisé en produits techniques pour l'habitat

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Aude (11)

Lézignan-Corbières – CFA du BTP **A**

Aveyron (12)

Rodez – Lycée Alexis Monteil (Public) **A**

Gard (30)

Nîmes - Institut régional de formation des métiers de l'artisanat - IRFMA du Gard **A**

Nîmes - Lycée Frédéric Mistral (Public) **I**

Méjanès Le Clap – CFA du BTP **A**

Haute-Garonne (31)

Muret - Section d'Enseignement Professionnel du lycée polyvalent Charles de Gaulle (Public) **I A**

Toulouse - CFA régional du bâtiment et des travaux publics Pierre Paul Riquet **A**

Hérault (34)

Montpellier - CFA du BTP **A**

Pyrénées-Orientales (66)

Perpignan - CFA du BTP des Pyrénées-Orientales **A**

Perpignan - Lycée Pablo Picasso (Public) **I**

Tarn (81)

Castres - Lycée professionnel Le Sidobre (Public) **A**

I *formation initiale*

A *formation en apprentissage*

 *Internat/ Hébergement possible*

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85- ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66- ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguueil
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguueil@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse